

# Free Calls National Service Description

## 1. Informations à fournir lors de la souscription

Lors de la souscription, le Client indique un numéro d'appel dont il est titulaire et pour lequel il souhaite bénéficier du plan tarifaire Free Calls National.

## 2. Disponibilité

**2.1.** Free Calls National est disponible sur les lignes téléphoniques analogiques (PSTN) simples ou digitales du type ISDN-2 Standard, Twin, Duo Line, Phone Line à l'exclusion des lignes ISDN-30, ISDN-Indialing et ISDN-Cascade. Le Client titulaire de plusieurs numéros d'appel sur des lignes téléphoniques digitales ISDN-2 Standard, Twin ou Duo line est responsable de la gestion de son plan de numérotation. Il appartient au Client de vérifier que le numéro choisi lui permet de maximiser les avantages du Free Calls National en fonction de son plan de numérotation.

**2.2.** Le Client ne peut souscrire que deux fois à Free Calls National, pour le même numéro, pour des numéros différents, pour la même adresse d'installation, ou pour des adresses d'installation différentes.

**2.3.** Free Calls National est disponible deux fois par adresse d'installation physique et ce si les lignes pour lesquelles Free Calls National est demandé ont le même titulaire.

## 3. Compatibilités - Exclusivités

**3.1.** Free Calls National n'est pas cumulable avec le plan tarifaire Discovery Line.

**3.2.** Free Calls National n'est pas cumulable sur le même numéro d'appel, ni sur des numéros d'appel différents avec un plan tarifaire Proximus prévoyant des avantages sur les appels nationaux vers postes fixes, à moins que la « Service Description » applicable à cet autre plan tarifaire n'autorise expressément ce cumul. Une exception est faite pour le Client qui a une ligne(s) PSTN et une ligne(s) I-Talk : ce Client sait prendre une fois Free Calls National sur la ligne PSTN et une fois HappyTime XL sur la ligne I-Talk.

**3.3.** Free Calls National n'est pas cumulable avec un plan tarifaire conclu au niveau groupe.

## 4. Avantages

**4.1.** Free Calls National donne droit aux avantages suivants: des communications gratuites pendant les heures creuses et pendant les weekends les jours fériés pour tous les appels nationaux vers lignes fixes et numéros mobiles, émis au départ du numéro d'appel renseigné par le Client lors de la souscription, à l'exclusion des communications data 64k sur lignes ISDN, des numéros spéciaux (07x, 09xx, 1xxx) et des appels vers des numéros internet. Le plan tarifaire Free Calls National vise un usage normal du service de téléphonie. Les appels gratuits vers le mobile national sont limités à 1000 minutes par mois au-delà les appels seront facturés au tarif Classic. De plus, Proximus se réserve le droit de limiter la fourniture du service ou de suspendre ou de résilier le contrat en cas d'utilisation anormale du service de téléphonie tels que notamment l'usage de l'appareil comme baby phone, l'utilisation du service à des fins d'ec all center ou la mise du service à la disposition de tierces personnes. Par dérogation à l'article 4 des conditions générales relatives aux plans tarifaires Proximus, les avantages susvisés s'appliquent

également aux appels émis vers le numéro spécial non géographique du service PhoneMail et aux appels reçus du service PhoneMail.

**4.2.** Tous les types d'appels non inclus dans les avantages visés à l'article 4.1 sont facturés au tarif normalement en vigueur pour ce Client.

## 5. Niveau d'application des avantages

Seules les communications émises au départ des deux numéros d'appel renseignés par le Client lors de sa demande de souscription bénéficieront des avantages mentionnés à l'article 4, à l'exclusion de tout autre numéro d'appel du Client.

## 6. Facturation

**6.1.** Les appels inclus dans les avantages visés à l'article 4.1 seront soit facturés à un montant fixe par appel soit gratuits en fonction de la tranche horaire durant laquelle ces appels auront été émis, conformément à ce qui est indiqué dans la liste de prix de Proximus. Les appels vers le mobile national au-delà des 1000 minutes gratuites par mois seront facturés au tarif Classic.

**6.2.** Ce montant sera facturé sur l'accord de facturation correspondant au numéro d'appel choisi par le Client lors de la souscription.

**6.3.** Par dérogation à l'article 5 des conditions générales relatives aux plans tarifaires Proximus, aucune redevance mensuelle ni montant minimum facturable ne sera porté en compte au Client pour la souscription au plan Free Calls National.

## 7. Prise d'effet de la résiliation par le Client

Si la demande de résiliation du Client intervient au minimum 7 jours ouvrables avant la fin du mois en cours, la résiliation prendra effet au plus tard à la fin du mois concerné. Si la demande de résiliation du Client intervient moins de 7 jours ouvrables avant la fin du mois en cours, la résiliation ne prendra effet au plus tard qu'à la fin du prochain mois.

## 8. Généralités

Outre la demande de souscription du Client, les documents suivants, énumérés du plus général au plus spécifique, font partie intégrante du présent contrat:

- 1 les conditions générales et spécifiques du service de téléphonie;
- 2 les conditions générales relatives aux plans tarifaires Proximus;
- 3 la présente « service description » du plan tarifaire Free Calls National;
- 4 la liste des prix Proximus.

En cas de contradiction entre un ou plusieurs de ces documents, les règles suivantes sont d'application : le document plus spécifique applicable au plan tarifaire Free Calls National prévaut sur tout autre document plus général.

La demande de souscription du Client ne peut déroger aux autres documents susmentionnés.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande en téléphonant au numéro 0800 33 900 (clients Résidentiels) ou 0800 33 200 (clients professionnels).

